



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 8 février 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON, Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Jacques PILLIEN, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN.

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Demande de subvention auprès de la DIREN pour la cartographie sonore de l'agglomération dijonnaise**

La Charte de l'environnement du Grand Dijon, votée le 24 juin 2004 inscrit dans son programme d'action un plan Bruit, action également inscrite dans le contrat d'agglomération (action IIA51).

L'objectif est d'appliquer la directive européenne 2002/49/CE transposée dans le droit français par la création du chapitre II du titre VII « Prévention des nuisances sonores » du Code de l'Environnement. L'agglomération dijonnaise se situe dans la liste des agglomérations comprises entre 100 000 et 250 000 habitants ce qui signifie que le délai légal de publication de la cartographie est fixé au 30 juin 2012. Le plan d'actions devra, quant à lui, être publié pour le mois de juillet 2013 et une remise à jour de la cartographie est prévue tous les cinq ans.

En 2006, une étude mettant en œuvre la cartographie sonore sur un secteur localisé a permis d'évaluer les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre cartographique à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Il s'agit à terme de doter la collectivité d'un moyen d'analyse du bruit routier, ferroviaire et aérien afin :

- de décider en toute connaissance de causes des actions pertinentes de réduction des nuisances,
- d'anticiper et de mesurer aisément les effets de ces actions,
- d'optimiser la planification urbaine en intégrant la question des ambiances sonores comme un paramètre des études,
- d'accompagner ces mesures par un support adéquat de sensibilisation.

Après la délibération prise par le Conseil de Communauté le 21 décembre 2006 autorisant le Président à lancer une consultation pour la réalisation de la cartographie sonore de l'agglomération dijonnaise, il convient de solliciter auprès de la DIREN Bourgogne une subvention sur l'ensemble du marché. Il s'agit d'un marché à tranche ferme et à tranches conditionnelles sur trois d'un montant total estimé à 100 000 €.

**LE CONSEIL,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** le Président à solliciter auprès de la DIREN Bourgogne une subvention sur l'ensemble de l'opération.

Pour extrait conforme,  
Le Président

*Ricard* *Luigi*



Publié le **12 FEV. 2007**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**19 FEV. 2007**

